

**LE RENDEZ-VOUS
DES CRÉATEURS DE LA TURBALLE**
Formulaire de candidature 2023
(à retourner au plus tard le samedi 29 avril 2023)

Nom et Prénom de l'exposant postulant :

.....

et/ou Nom de l'Association ou de la Société représentée :

.....

N° de SIRET :

Adresse :

.....
.....

Adresse estivale si différente :

.....
.....

Adresse de messagerie :@.....

Tél / Port. :

Description succincte de votre activité :

.....

Les tarifs du Rendez-Vous des créateurs pour 2023 s'élèvent à :

- Abonnement du 12 au 26 juillet 2023, 10.00€ le mètre linéaire pour 3 marchés
- Abonnement du 02 au 23 août 2023, 13.00€ le mètre linéaire pour 4 marchés
- Abonnement du 12 juillet au 23 août 2023, 22.00€ le mètre linéaire pour 7 marchés

Nombre de mètres linéaires souhaités (entre 2m et 4m maxi) : 2m 3m 4m

Je travaille sur place : OUI NON / Je souhaite de l'électricité : OUI NON

Documents à joindre obligatoirement avec la présente demande :

- Copie recto/verso de sa pièce d'identité
- Justificatif d'inscription à la Chambre de Commerce et d'Industrie ou à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou bien à la Maison des Artistes
- Copie de l'attestation d'assurance RC valide et couvrant son activité professionnelle sur l'abonnement.

L'exposant reconnaît avoir pris connaissance du règlement général du « Rendez-vous des créateurs de La Turballe ». L'exposant s'engage à être physiquement présent à chaque « Rendez-vous des créateurs de La Turballe ».

À La Turballe, le **Signature**

Formulaire à retourner accompagné des documents par mail : Animation@laturballe.fr ou par courrier postal :
Mairie de La Turballe - Le Rendez-Vous des Créateurs - Pôle Communication, Culture et Vie locale
BP 51009 - 44356 GUÉRANDE Cedex

Tout dossier non complet sera refusé - Merci de votre compréhension.
NE PAS ENVOYER DE CHÈQUE DE RÈGLEMENT

RGPD

Le Maire de La Turballe collecte vos données personnelles afin d'instruire votre demande d'occupation du domaine public / de réservation de salle municipale / d'organisation d'une manifestation, conformément à l'art. 6.1 du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016. Ces données sont indispensables au traitement de votre demande qui ne pourra pas aboutir si elles ne sont pas communiquées aux services de la Ville de La Turballe. Elles seront conservées pendant 3 ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent ou d'opposition à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de la Ville de La Turballe par mail à dpo.laturballe@cap-atlantique.fr. Vous pouvez également faire une réclamation auprès de la CNIL.